

MJC LEZIGNAN-CORBIERES

Organise dans le cadre du

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUERIR



Un **VIDE DRESSING** au Palais des Fêtes
Le Dimanche 13 Novembre 2022

Réservé aux particuliers

Possibilité de restauration sur place

Tarif des emplacements :

> **10 € les 3 mètres linéaires**



Coupon réponse à joindre ou à ramener complété et signé avec :

Renseignements:

MJC Lézignan-Corbières
25, rue Marat
11200 Lézignan-Corbières
Tel : 04-68-27-03-34

- 1 chèque à l'ordre de l'AFM TELETHON ou des espèces
(Places limitées - Installation le dimanche entre 7h et 9h)



COUPON RÉPONSE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de Tél : _____ N° de portable : _____

Emplacement : 3 mètres (10€) / 6 mètres (20€)

Autres (précisez)

Je déclare approuver le règlement ci-joint (à conserver)

SIGNATURE

Règlement du VIDE DRESSING 2022 :

- 1- Cette manifestation est organisée par la MJC dans le cadre du **Téléthon 2022**. Elle se déroule le **Dimanche 13 Novembre 2022 de 9h à 18h, dans le Palais des Fêtes (avenue Foch à Lézignan-Corbières)**.
- 2- L'installation se fera uniquement le jour de la manifestation entre 7h et 9h.
- 3- La sous-location d'emplacement est interdite.
- 4- Les exposants s'engagent à n'exposer que des articles leur appartenant.
- 5- Les exposants s'engagent à ne pas acheter d'articles sur place et les revendre.
- 6- Les exposants s'engagent à être assurés pour leur responsabilité civile et s'engagent à renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de négligence personnelle, vols, dommages de matériel.
- 7- Les exposants devront respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la manifestation au public.
- 8- **AUCUN REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION NE SERA FAIT CAS DE FORCE MAJEURE Y COMPRIS SI L'EXPOSANT N'A PAS INSTALLÉ SON STAND AVANT 9H LE JOUR DE LA MANIFESTATION, LA MJC SE RÉSERVE LE DROIT D'UTILISER CE STAND SANS REMBOURSEMENT À L'INTÉRESSÉ.**
- 9- Cette manifestation est strictement interdite aux professionnels
- 10- En cas de non-respect de ces préconisations, les organisateurs en charge de l'application du règlement se réservent le droit d'exclure l'exposant sans indemnité, si besoin était de prendre toutes les sanctions prévues par le règlement intérieur de la MJC.
- 11- Autorisé à la vente : uniquement des vêtements, des chaussures et de la maroquinerie. TOUT OBJET DEVRA ÊTRE PROPRE ET EN BON ÉTAT.
- 12- Il est interdit de vendre des jouets et des jeux (foire aux jouets programmée l'avant veille).
- 13- L'emplacement attribué (matérialisé sur table) sera de 3 mètres linéaires par exposant. L'exposant peut réserver plusieurs emplacements en continuité dans la mesure des places restantes. Le tarif de l'emplacement est fixé à 10 € les 3 mètres linéaires. (Les bénéfices seront intégralement reversés à l'AFM)
- 14- La réservation de l'emplacement et son paiement se feront avant la manifestation à la MJC. Pas de réservations par téléphone. Paiement uniquement par chèque (à l'ordre de l'AFM Téléthon) ou en espèces.
- 15- La MJC met à disposition par emplacement 1 table de 1.80m + 1.20m supplémentaire pour installer un portant (non fourni) ou une petite table (non fournie) ou pour poser des affaires au sol.